

## Internationaler Kongress « Frühkindliche Mehrsprachigkeit » 17.-18. September 2007 in Saarbrücken

Atelier A6 du lundi 17 septembre :

Deutsch in Lothringen : ein mosellanisches Modell zur Vermittlung der Nachbarsprache

J-Michel MERILLOU

Contenu de l'intervention :

### Apprendre la langue du voisin : l'exemple mosellan.

Mon objectif est de vous présenter les dispositifs mosellans d'enseignement de l'allemand à l'école primaire (maternelle + élémentaire). En quoi sont-ils particuliers et pourquoi le département de la Moselle a-t-il ces dispositifs particuliers ?

### 1. Quelques chiffres sur l'enseignement de l'allemand dans le département de la Moselle

Actuellement deux dispositifs cohabitent dans nos écoles mosellanes :

- l'un national, correspondant aux Programmes et Instructions Officielles (La France est un pays très centralisé en matière d'enseignement, contrairement à l'Allemagne). Les programmes nationaux de 2002 introduisent en effet pour la première fois les langues vivantes comme discipline scolaire obligatoire au cycle 3 avec des contenus et un horaire. (1h 30 par semaine, si possible en 2 x 45 minutes ou 3 x 30 )

Récemment le 30 août 2007: le contenu de cet enseignement a été précisé, langue par langue, avec un degré de maîtrise attendu dans chaque activité langagière à un niveau A1 du Cadre Européen. ( CM2 / fünfte Klasse)

- l'autre académique (L'Académie de Nancy-Metz comprend les départements de la Moselle, la Meurthe et Moselle, la Meuse et les Vosges), mais **propre à la Moselle**, c'est de celui là dont nous allons parler.

L'addition de ces deux dispositifs nous donne actuellement un chiffre pour la Moselle de **62,6% des élèves du primaire qui apprennent l'allemand**. Chiffre impressionnant si l'on compare avec le niveau national (8%), et même académique (44%), mais en légère baisse cependant (70,16% en 98/99).

Remarque : à l'entrée au collège ce chiffre tombe à 45,7%, en raison de la concurrence de l'anglais souvent plébiscité par les familles en première langue, et l'espagnol ou l'italien en 2ème langue.

Au **collège** : 45,7 % (7,9 % au plan national)

Au **lycée** : 24,2 % (8,5 % au plan national)

Je crois savoir que le même défi est à relever en Sarre quant à la place de l'enseignement de la langue française face à la concurrence de l'anglais)

**2. Historique de cet enseignement**, pour rappeler que la Moselle a été précurseur (avec l'Alsace) de l'enseignement de l'allemand à l'école primaire.

**En 1976**, l'Inspecteur d'Académie de Moselle mettait en place un programme d'actions particulières d'enseignement de l'allemand destiné aux élèves **dialectophones** des écoles élémentaires du

département. (cf **situation linguistique** du département avec une zone dialectale à l'est d'un axe Thionville- Sarrebourg)

Ce programme, encore appelé *réforme Holderith*, était basé sur le volontariat des maîtres et leurs compétences linguistiques (nombre non négligeable à l'époque de maîtres ayant ces compétences.)

**La circulaire rectorale « Langue et Culture Régionale : voie spécifique mosellane »** du 10 septembre 1990 et ses compléments du 26 octobre 1994 ont précisé les orientations et les modalités d'une véritable politique régionale des langues vivantes de la maternelle au lycée.

Une « **Convention de coopération Moselle Sarre dans les domaines de l'Education** » était signée le 26 novembre 1991 par le Ministre de l'Education du Land de Sarre et le Recteur de l'Académie.

### **3. Comment se décline cet enseignement spécifique de l'allemand ?**

Trois niveaux :

**- niveau 1 : Dispositif 3h/semaine (appelé également VSM 1) : environ 2500 élèves sont concernés**

**3 heures hebdomadaires** d'enseignement de l'allemand, **de la MS au CM2** : 41 écoles dont 20 maternelles

Cet enseignement est prioritairement dispensé par les maîtres de l'école habilités à cet effet par l'Inspecteur d'Académie

conditions :

- des maîtres habilités donc ( par une commission)
- horaire pris sur l'horaire langues vivantes (au cycle 3) + sur toutes les autres matières sauf le français.

**- niveau 2 : Les écoles biculturelles. (VSM 2) : 6 à 9 heures/semaine**

**6 à 9 heures hebdomadaires** d'enseignement de la **langue** allemande et des activités ou des enseignements disciplinaires conduits **en allemand**.

9 sites : Bitche, Creutzwald, Freyding-Merlebach, Metz, Sarrebourg, Thionville, Sarreguemines, Spicheren qui monte actuellement en puissance et depuis cette rentrée Forbach Creutzberg.

**- niveau 3** : Un seul site celui de **Sarreguemines** fonctionne à **parité horaire**, soit 13 h en langue française et 13 h en langue allemande.

**Remarque : Spicheren CE1 paritaire en septembre 2007**

conditions :

- des maîtres habilités
- présence d'un maître allemand en surnombre dans l'équipe enseignante (référent linguistique et culturel) : un enseignant allemand pour chaque école élémentaire, une Erzieherin allemande pour chaque école maternelle.
- un directeur déchargé de classe, ayant pour mission de coordonner et d'animer l'ensemble des écoles du site.

- obligation d'avoir **une classe partenaire** : des échanges et rencontres réguliers avec des partenaires allemands font partie des enseignements. Ils sont obligatoires.

### Les choix pédagogiques :

Ils s'inscrivent bien évidemment dans une obligation : respecter les *programmes nationaux*.

Enseignement **de l'allemand** bien sûr, mais également enseignement **en allemand**.

Pas de matière uniquement en allemand, mais des « *modules* ». C'est au maître et à l'équipe de maîtres de décider, dans chaque champ disciplinaire, quelle leçon sera présentée en allemand, avec mutualisation des fiches et du matériel, pour arriver au volume demandé de présence de la langue allemande dans sa classe.

L'idée, c'est qu'une leçon de sciences, même menée en allemand a pour objectif d'acquérir une notion scientifique. La langue allemande n'est que le support à cette séance de sciences.

Les problèmes :

- affectation des maîtres parfois difficile, étiquetage des postes, adéquation entre les besoins et les demandes d'affectation des maîtres
- la compétence des maîtres
- la continuité au collègue
- la prise en compte des enfants en difficulté. L'honneur de notre dispositif : des écoles de quartier ( en ZEP éventuellement)
- Vers une évolution de ces dispositifs ? faire évoluer ces dispositifs ?

### 4. La place de l'école maternelle :

Une pédagogie basée sur *un environnement bilingue et ludique*, avec quelques *principes de base* :

- Exploiter la **pulsion d'imitation du jeune enfant** dont on sait qu'elle joue un rôle considérable dans l'apprentissage d'une langue comme dans celui de toute vie sociale. D'où les **activités répétitives, socialisantes** : rituels du matin, salutations, le temps qu'il fait, chansons, comptines...
- Mettre en place des **habitudes articulatoires** (gestes sociaux) de manière aisée et naturelle avant l'âge où commencent les inhibitions dans ce domaine.
- Développer les **compétences auditives**
- **Une approche culturelle forte**

*d'où le projet d'échanges Erzieherinnen/éducatrices de jeunes enfants*

**Les Erzieherinnen :**

Projet initié par le Conseil Général, au niveau collectivités territoriales françaises et sarroises : échanges entre d'éducatrices et Erzieherinnen allemandes.

Actuellement **46 éducatrices** sont concernées (**23 couples**). Toutes les écoles maternelles des sites biculturels (à l'exception d'une je crois) bénéficient de la présence d'une Erzieherin allemande.

Apportent la dimension d'une **présence culturelle et linguistique authentique**.

## **5. La coopération transfrontalière – Le Centre Transfrontalier de Saint Avold**

Ces dispositifs d'enseignement approfondi de l'allemand s'inscrivent dans une **dynamique transfrontalière**.

Cette dynamique est fondée sur la **proximité**, voire la **coexistence** de deux cultures et de deux langues, la volonté d'apprendre la langue du voisin et de mieux connaître sa culture.

Les **échanges et rencontres d'élèves et de maîtres**, les **partenariats entre établissements**, les **projets communs** avec nos voisins européens, notamment ceux de **Sarre** et de **Rhénanie Palatinat** accompagnent et prolongent les enseignements conduits dans les écoles, les collèges et les lycées.

**Le Centre Transfrontalier** est l'outil privilégié de cette coopération. Il est installé au collège La Fontaine de Saint Avold. Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie de la Moselle, il a pour mission

- **la promotion de la langue allemande**
- **le développement des échanges et du partenariat de proximité**
- le développement de son centre de sa **bibliothèque, centre de documentation et d'information (BCDI)**
- la promotion et le développement d'**actions de formation, d'information, de production d'outils, de recherche....**

Questions/ Réponses